

JEUDI 17 MARS 2022

Grippe aviaire : Coralie Dénoues appelle le ministre de l'Agriculture à procéder à une reconnaissance de l'état de calamité agricole

A mesure que l'épidémie de grippe aviaire grandit dans les pays de la Loire, l'inquiétude croît dans les rangs de l'Assemblée départementale deux-sévrienne face à cette crise qui engage l'avenir de la filière et de ses emplois. Aussi, la présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres a adressé un courrier au ministre de l'Agriculture l'appelant à procéder dans les meilleurs délais à une reconnaissance de l'état de calamité agricole, applicable à l'ensemble des acteurs de la filière. Une telle disposition, associée à un versement rapide des indemnités, même partiel, permettrait selon Coralie Dénoues d'atténuer les effets directs et collatéraux de cette crise.

« Au-delà des exploitations qui subissent des abattages préventifs dans les périmètres établis par les préfetures, c'est toute la filière - des accoueurs aux transformateurs en passant par les abattoirs et les fournisseurs d'aliments - qui est en péril du fait de cette situation. C'est une véritable catastrophe économique qui s'annonce pour le territoire. La mise au chômage partiel des salariés au sein des différents maillons de la chaîne de production va engendrer un départ massif de ces compétences soit vers d'autres régions soit sur d'autres secteurs d'activité, qu'il sera très difficile de reconstituer lorsque la production sera revenue. La conséquence directe sera la fermeture de nombreuses exploitations et des outils d'abattage et de transformation qui leur sont liés », peut-on lire dans le courrier rédigé par Coralie Dénoues.

La Présidente du Conseil départemental attire également l'attention du ministre sur les disparités constatées entre les départements dans l'implication et l'accompagnement des professionnels par les directions départementales des services vétérinaires : « J'en veux pour preuve l'engagement de la DSV de la Vendée qui œuvre avec détermination au sauvetage des exploitations en étant très réactive sur l'établissement des certificats d'abattage, lorsque la même administration en Deux-Sèvres ne semble pas prendre la mesure de l'urgence ».

Enfin, Coralie Dénoues sollicite la mise en œuvre d'un plan de sauvetage de la filière et rappelle que le Département se tient à disposition « pour bâtir avec le ministère de l'Agriculture et l'ensemble des collectivités territoriales, le cadre d'intervention qui permettrait de répondre efficacement aux attentes de nos professionnels ». Le laboratoire départemental Qualyse est déjà quant à lui fortement mobilisé pour tenter de contenir cette propagation virale.

CONTACT PRESSE



Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51

 www.deux-sevres.fr